

Environnement, développement et initiatives durables, optimisation des énergies



Centrale solaire

Situation



Projet de centrale solaire au sol d'une puissance d'environ 8,7MWc

Historique

- Oct 2019 : Présentation projet centrale solaire
- Fév 2020 : Délibération imposant des exigences techniques
- Sept 2020 : Présentation projet nouvelle équipe
- Jan 2021 : Avis PC défavorable + rappel de la délib
- Nov 2021 : Délibération motivant l'intérêt d'une gouvernance locale pour les projets de production d'énergie renouvelable
- Juil 2022 : Délibération motivant l'intérêt de devenir co-associés du groupe URBASOLAR

En parallèle : PLUi : mise en compatibilité

Centrale solaire



Quels intérêts pour une collectivité à investir dans le solaire?

Autoconsommation

Amorcer notre transition énergétique

Favoriser la décentralisation en consommant tout ou partie de la production produite sur place

Rôle pédagogique

Réveiller les consciences quant à l'importance des enjeux de la transition énergétique

Fédérer les acteurs locaux

Renforcer les liens sociaux autour d'un projet commun

Bénéfices économiques

Réduire l'impact budgétaire des fluctuations de prix de l'électricité

Revendre le surplus d'électricité produite.

Centrale solaire



Pourquoi un pacte d'actionariat?

Le pacte d'actionnaire permet, même quand le Territoire est minoritaire, de faire en sorte que les décisions stratégiques soient partagées et non pas prises exclusivement par Urbasolar

Mieux maîtriser les choix réalisés par les SAS projets et intégrer ainsi l'intérêt général

Ouvrir la porte à l'implication des citoyens dans la gouvernance et dans les retombés financières

Augmenter les retombées locales en plus de la fiscalité

Capter une partie supplémentaire de la valeur du projet pour des actions de transitions énergétiques sur le territoire

Orienter une partie du flux de l'énergie produite vers les consommateurs locaux

Construire la première brique de la souveraineté énergétique de la commune

Avoir un outil pédagogique à destination des scolaires et de la population

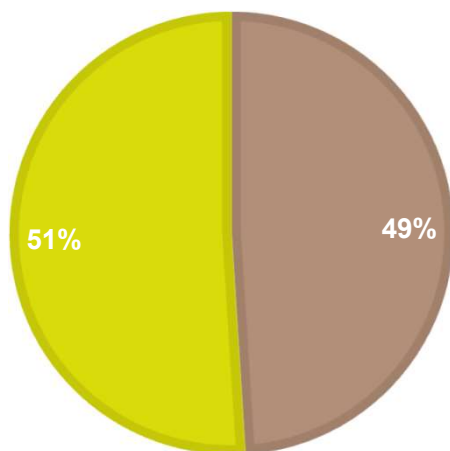
Centrale solaire

Temps 1

jusqu'à la signature du ou des contrats d'achat de l'électricité

RÉPARTITION T1

■ TE44 + commune ■ Urbasolar

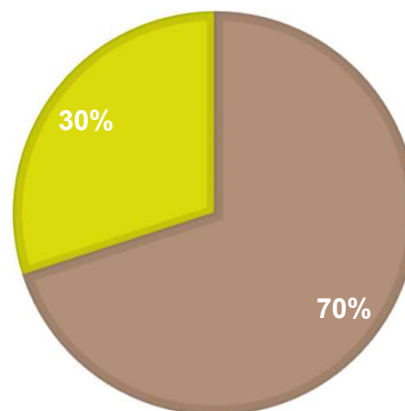


Temps 2

après la signature du ou des contrats d'achat de l'électricité

RÉPARTITION T2

■ Urbasolar
■ TE44 + commune + SAS Citoyenne



Délibération

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil communal :

- De désigner Sabine Ledington, adjointe, et M. le Maire, Gwenaél Crahès, au comité stratégique de la société
- De valider le pacte d'actionnariat
- D'entrer au capital la SAS
- De fixer le montant de la participation de la Commune de La Grigonnais au capital de la SAS à 1% dans la limite de 1 000 € en capital et Compte Courant d'Associés
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération